

# AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTE EN PROCEDURE D'URGENCE  
 N°010/AONO/DG/OC-NCB/SPI/CIPM/2025 du 26/11/2025 pour la fourniture d'une  
 Police d'Assurance Automobile, Marchandises (céréales) Transportées, Multirisque Professionnel et  
 stocks à l'Office Céréalier

## 1. Objet de l'Appel d'offres

Dans le cadre de la fourniture d'une Police Automobile, Marchandises (céréales) Transportées, Multirisque Professionnel et stocks à l'Office Céréalier, le Directeur Général de l'Office Céréalier (Autorité Contractante) lance un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence, conformément aux spécifications techniques retenues en annexes.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter concernent les ouvrages et matériels ci-après :

### a) anciens bâtiments

Localités	Eléments	Valeur bâtiment	Valeur contenu	Valeur des stocks	Prime HT
GAROUA	Villa N°1(Plateau)	25.000.000	0	0	
	Boukarou	3.000.000	0	0	
	Case de Passage	3.000.000	0	0	
	Garage	2.000.000	0	0	
	Villa N°2 (Plateau)	15.000.000	0	0	
	Magasin Plateau	50.000.000	0	0	
	Bureaux Siège Garoua	35.000.000	0	0	
	Equipement	-	0	0	
MAROUA	Magasin (Kongola)	50.000.000	0	0	
KOUSSERI	Magasin	50.000.000	0	0	
MOKOLO	Magasin	10.000.000	0	0	
NGAOUNDERE	Magasin	50.000.000	0	0	
MEIGANGA	Magasin	25.000.000	0	0	

### b) Nouveaux bâtiments

Localités	Eléments	Val bâtiment	Val contenu	Valeur stocks	Prime HT
NGAOUNDERE	1 magasin	172 915 630	0	0	
	Equipements	-	0	0	
DIR	1 magasin	75 069 519	0	0	
GAROUA	2 magasins	350 624 913	0	0	
	Equipements	-	0	0	

#### **4. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **20 000 000 F CFA**.

#### **5. Délai prévisionnel d'exécution**

La période de couverture prévue par le Maître d'Ouvrage est de 12 mois (du 1er janvier 2026 à 00 heures au 31 décembre 2026 à minuit). Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### **6. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

#### **7. Financement**

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de l'Office Céréalier de l'exercice 2026, sur la ligne d'imputation budgétaire n°670 400.

#### **8. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

#### **9. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission et acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des Finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **400 000 FCFA**, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

**N.B :** Les titres émis par les établissements financiers agréés doivent être accompagnés des récépissés de consignations délivrés par la CDEC conformément à la réglementation en vigueur sous peine de nullité desdites pièces

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### 14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administrative, technique et financière aura lieu le **22/12/2025** à 11 heures par la Commission Interne de Passation par le Maître d'Ouvrage dans la salle de réunion de la Direction Générale de l'Office Céréalier sise à Garoua.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprise.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

## 15.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technique et financière des candidats à exécuter les Prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères à respecter.

Les critères essentiels à la qualification des prestataires porteront à titre indicatif sur :

- *la présentation générale de l'offre* ;
- *les références spécifiques du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires au cours des deux dernières années (2023-2024) certifié par un cabinet d'expert-comptable* ;
- *la conformité des offres par rapport au DAO* ;
- *la capacité technique à exécuter la mission* ;
- *la capacité financière du soumissionnaire* ;
- *les partenariats et conventions signés* ;
- *Autres avantages et facilités accordés*.
- *Descriptif détaillée des garanties offertes*
- *Modalités de mise en jeu de la garantie*
- *Couverture des engagements réglementaires*
- *Couverture de la marge de solvabilité*
- *Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire*
- *Traité de réassurance dans la branche similaire en cours de validité*
- *Facilités accordés*
- *Le volet formation et conseils (max 2 personnes)*
- *Preuve du suivi du tracking sur les véhicules de moins de 5 ans*
- *Garanties sollicitées*
- *Installation des GPS pour les nouvelles acquisitions au cours de l'exercice 2026*

## 16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre aura été évaluée suivant la moins disante (assurance quantifiable).

## 17. Nombre maximum de lots :

Cette prestation est constituée d'un lot unique.

## 18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante(60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.